

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-3-2-4

Séance du lundi 15 avril 2024

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ALSACE POUR 2024

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSEE :

LEHMANN Marie-Paule

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Espaces Naturels Sensibles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 4 avril 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'un montant de 314 105 € en fonctionnement et de 12 000 € en investissement au Conservatoire des Espaces Naturels Alsace, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération,
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	P225O004	P225E04	P225O004T01	(2975) 65-65748-76	308 585 €
P225	P225O013	P225E17	P225O013T01	(4444) 65-65748-77	5 520 €
P225	P225O007	P225E09	P225O007T09	(2525) 204-20421-76	12 000 €

- Approuve la convention financière 2024 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, concernant la durée de caducité de ces subventions de fonctionnement,
- Approuve le versement des subventions conformément aux modalités de versement indiquées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

4 non-participations au vote :

Jean-Philippe VETTER, Emilie HELDERLE, Jean-Claude BUFFA et Pierre VOGT, membres du CA au sein du Conservatoire d'espaces naturels Alsace